



Les incendies

Du 28 au 31 mai 1940 des combats acharnés ont lieu dans la banlieue sud et ouest de Lille notamment à Canteleu Lambersart. C'est à 10 heures 30, le 30 mai 1940 que la fusillade et le bombardement débutent. Quand vers 12 heures 30, le maire par interim Pierre Nuytten quitte la mairie pour aller déjeuner, il est forcé de s'abriter dans une cave et ne peut en ressortir que le lendemain vers 9h du matin, quand la bataille est terminée. A ce moment, la mairie des Charmettes brûle ainsi que les maisons voisines. Dès le 8 juin 1940, date du premier conseil municipal après l'incendie des Charmettes, le conseil s'organise pour reconstituer les archives détruites. En effet, tout semble avoir brûlé, il ne reste plus aucune archive ni document courant, les registres d'état-civil, le cadastre et les matrices cadastrales n'existent plus. Ce n'est malheureusement pas la première fois que les archives de la commune partent en fumée. Déjà, lors de l'incendie du Palais de Justice de Lille en 1846, les registres de l'état civil de la commune, datant de 1737 à 1822, avaient été détruits.

L'intervention des pompiers de Lille, puis de Lomme

En 2007, quatre registres aux délibérations du conseil municipal ont été retrouvés. Ils couvrent la période 1852 à 1888. Reste que pour écrire l'histoire de la commune subsiste un vide de plus de 50 ans. Nous retrouvons trace de dépenses pour l'intervention des pompiers de Lille en 1928, mais plus aucune des deux compagnies de pompiers que comptait la commune. Il semble donc, que comme de nombreuses

villes limitrophes de Lille, cette dernière ait proposé à Lambersart, dans les années 1910, l'intervention de ses pompiers en cas de sinistre grave ainsi que la location contre rétribution de sa pompe à vapeur (200 Fr pour la pompe et 4 Fr par pompier pour 6 heures).

Durant la 2nde Guerre mondiale, la collaboration avec la ville de Lomme renaît. Le 2 août 1942, le maire fait connaître au conseil qu'il a reçu de M. le maire de Lomme un projet d'accord intercommunal concernant l'intervention des pompiers de Lomme en cas d'incendie sur Lambersart. Cet accord prévoit une participation annuelle de Lambersart de 1 franc 50 par habitant ainsi que les frais de déplacement. Ainsi que l'écrit M. le maire de Lomme, l'accord qui existe entre Lomme et Lambersart est un accord tacite, alors qu'entre Lille et Lambersart, il existe une convention.

Durant les décennies suivantes, la commune, divisée en deux secteurs, sera rattachée aux centres de secours de Lille et Lomme. Les quartiers de Canteleu et de la Cité Familiale rattachés à Lomme et ceux du Canon d'Or et du Bourg à Lille.



Ducasse au café « Sapeur pompier » dans le quartier du Bourg, 1930

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales

Lambersart

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest



Sapeurs-pompiers, début XXe siècle

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnes, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant

l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés des deux mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.



Lambersart

Sainte Barbe, patronne des pompiers

Née au III^e siècle en Bithynie (l'actuelle Turquie), Barbara est la fille unique du riche Dioscore. Sa grande beauté lui vaut de nombreuses demandes en mariage qu'elle refuse. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Baptisée contre l'avis de son père, elle fuit devant la fureur de ce dernier qui la poursuit dans la ville, armé de son épée. La saisissant par les cheveux il la conduit devant le juge Marcien qui la soumet aux pires tortures. Refusant toujours d'abjurer, elle finit décapitée par son père.

Les écrits relatent qu'au moment fatidique, le « feu du ciel » tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canoniers et des pompiers, qui la surnommèrent « la Sainte du feu ». La fête de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) chez les pompiers se généralise sous la 3^{ème} République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise.

Le bal du 14 juillet

Le 14 juillet 1937, un sergent dénommé Courmet aurait décidé, au mépris des conventions, d'ouvrir les portes de sa caserne à Montmartre. Tout heureux, les pompiers auraient alors sorti le grand jeu : pétards, feux de Bengale et même une simulation de départ pour feu. De la musique, des cotillons : le bal improvisé fut un succès, la tradition lancée.

Pour d'autres, cette tradition est bien antérieure. À l'origine, les pompiers n'avaient pas le droit de danse le 14 Juillet. Une partie du régiment participait au défilé sous les drapeaux, tous les autres devaient se tenir « prêts à bondir si besoin ». Les pompiers consignés se seraient mis à inviter des dames sur le pas de la porte de la caserne... Et de fil en aiguille, les amicales de pompiers auraient décidé d'organiser leur propre bal, chaque année, le 13 ou le 14 juillet.



Construction de la caserne Canteleu, 1886

Naissance de la 1^{ère} Compagnie

Le 28 janvier 1852, le préfet du Nord appelle l'attention du maire sur la nécessité pour la commune, en raison de son importance, de posséder des moyens de secours contre l'incendie. Le maire Charles Meurisse propose donc au conseil, l'acquisition d'une pompe à incendie et l'organisation d'une compagnie de sapeurs-pompiers. Bien que le conseil reconnaisse le service utile, il ajourne la question pour les raisons suivantes : le centre de la commune est dépourvu d'eau, le transport d'une pompe à incendie est difficile par des chemins impraticables l'hiver et il est impossible de trouver des hommes qui veuillent faire ce service gratuitement.

Cette question sera remise à l'ordre du jour à de nombreuses reprises (1853, 1855, 1856, 1857) sans que le maire Charles Meurisse réussisse à former une compagnie de pompiers. Le 18 novembre 1861, une pétition des habitants demande l'organisation d'un service régulier contre l'incendie. Le conseil propose alors la création d'une compagnie de 20 hommes, choisis parmi les français habitant la commune, âgés de 25 à 45 ans et voulant assurer gratuitement le service de la pompe. Le projet est abandonné en 1862.

C'est enfin le 11 août 1864, que le conseil décide la création d'une compagnie de pompiers municipaux de 24 hommes, et l'acquisition d'une pompe à incendie. Le 4 décembre 1864, Charles Louis Dewast, le 1^{er} commandant de la subdivi-

sion de sapeurs-pompiers de Lambersart prête serment devant Louis Selosse, maire de la commune. « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ».

En 1865, une pompe à incendie roulante montée sur chariot à deux roues, 16 mètres de tuyaux et 50 seaux sont achetés. Reste à pourvoir aux frais d'équipement de la compagnie de pompiers. Il avait d'abord été décidé, que la tenue de manœuvre se bornerait à une blouse et à une ceinture, mais le commandant Dewast fait observer que la blouse est un vêtement gênant pour la manœuvre d'une pompe. Il faudrait, dit-il, la remplacer par une veste en drap à laquelle il conviendrait d'ajouter un pantalon en coutil, un képi, un casque et une ceinture. Le conseil décide donc qu'il convient de remettre aux pompiers une petite tenue complète. La même année, en témoignage de sa satisfaction le maire alloue aux pompiers une indemnité de 100 Fr. Le 1^{er} octobre 1865, la construction du premier dépôt de pompe à incendie est achevée.

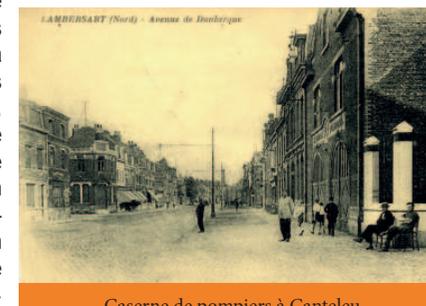
Une 2^{ème} Compagnie à Canteleu

Vers 1870, Lambersart est essentiellement un village agricole, dont la population avoisine 2 400 habitants. Seuls, dans le quartier de Canteleu, les abords de la route de Dunkerque se sont peuplés de familles d'ouvriers occupés dans les usines nouvellement créées sur les territoires de Lomme et Lille. Les nouveaux habitants de Canteleu commencent peu à peu à se plaindre des communications difficiles avec le Bourg, distant de deux kilomètres, où se situent l'église, le cimetière, la mairie et l'école. Ils envisagent la création d'une nouvelle commune formée par la réunion des trois hameaux de Canteleu (Lambersart, Lille et Lomme). Malgré l'édification d'une église en 1866 et la construction de deux écoles peu après, les « séparatistes »

de Canteleu adressent au Préfet une pétition en 1875. C'est finalement le Conseil général qui tranchera la question en refusant l'indépendance mais en leur accordant certaines compensations, notamment qu'une caserne de pompiers soit établie.

Le 27 mai 1878, sur la proposition du maire Richard Bailly, le conseil vote donc l'établissement d'une pompe à incendie et la création d'une subdivision de pompiers pour les hameaux de Canteleu, Lomme et Lambersart, dont les frais d'installation et d'entretien seront supportés par ces deux communes.

En 1884, les maires de Lambersart et Lomme s'entendent pour la construction d'un dépôt de pompes à incendie. Aucun terrain ne sera trouvé sur Lambersart pour ce projet. C'est finalement, avenue de Dunkerque, côté Lomme, au n° 417, que le dépôt de pompes à incendie sera achevé deux ans plus tard (cette caserne deviendra par la suite celle des pompiers de Lomme jusque dans les années 1970). En 1891, une pompe à incendie aspirante et foulante sur charriot à deux roues est achetée pour compléter le matériel de la section de Canteleu ainsi que 25 seaux en toile avec inscription « Lambersart – section de Canteleu ».



Caserne de pompiers à Canteleu